



PRAXIS - CHARGÉ DES COOPÉRATIONS

Satisfaction

5/5

Atteinte des
objectifs

4,8/5

Parcours Métier validé par un Jury d'experts

Publié le 2025/09/15

Réf. J1467

8 jours
56h

CHOISISSEZ CE PARCOURS POUR :

- Connaître les dispositifs de coopération existants, conventionnels et organiques, à l'hôpital et en ESMS
- Sécuriser juridiquement les dispositifs de coopération déployés
- Accompagner sur le terrain les projets au plus près des besoins des acteurs

► Praxis (nf, d'origine grecque) :

ce mot signifiant «action» désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux.

PUBLIC

Le cycle s'adresse aux professionnels du secteur sanitaire ou médico-social public en charge dans leur établissement des projets de coopération avec d'autres acteurs de santé ou structures du territoire. Le cycle peut également répondre aux besoins de personnes en réflexion sur une réorientation ou reconversion professionnelle.

ACCESSIBILITÉ PSH

Afin d'étudier les mesures nécessaires à mettre en œuvre : adaptations pédagogiques et aménagements adéquats, contactez notre Référente Handicap/PSH : sylvie.liot@cneh.fr

PRÉREQUIS

Une bonne connaissance de la gestion hospitalière et de l'organisation du secteur sanitaire et/ou médico-social, si le professionnel est déjà en poste
Une connaissance minimale en droit et plus particulièrement en droit public, si le professionnel est en prise de fonction

ELIGIBILITÉ FORMATION

Eligible au Plan de Formation Continue de l'établissement, ANFH et OPCO - Non finançable par le CPF.

COORDINATEUR.TRICE



Brigitte de LARD-HUCHET
Directrice du Centre de droit JuriSanté du CNEH

06 81 44 21 13 - brigitte.delard@cneh.fr

ASSISTANT.E



Cristiana CHAVES
Assistante de formation Praxis du CNEH

01 41 17 15 06 - cristiana.chaves@cneh.fr

► **Téléchargez la plaquette - programme détaillé, planning et bulletin d'inscription - en haut d'écran à droite**

► **MODULE 1 (3 jours) - Les fondamentaux de la coopération sanitaire et médico-sociale**

- Positionner la fonction au sein de l'établissement
- Identifier les fondamentaux de la gestion des coopérations dans l'établissement
- Connaître les ressources documentaires utiles

► **Atelier 1 - La fonction de chargé des coopérations à l'hôpital**

- La place de la coopération dans la stratégie et l'organisation de l'établissement
- L'organisation du poste de chargé de coopération : les prérequis en termes de compétences, les ressources et moyens, la fiche de poste
- La place du chargé de coopération au sein de l'établissement, les connexions à établir avec les acteurs en interne
- Les fondamentaux du droit des coopérations à l'hôpital : textes applicables, principes d'organisation

► **Atelier 2 - Savoir rédiger une convention de coopération**

- Qu'est-ce qu'une convention de coopération ?
- typologie des conventions de coopération
- cadre juridique applicable
- qualification juridique et risques contentieux
- Méthodologie de rédaction
- clauses incontournables
- points de vigilance pour la rédaction

► **Atelier 3 - Les outils de coopération organique : GCS, GIE, GIP, GCSMS**

- Panorama des différents outils de coopération utilisables dans le domaine sanitaire et médico-social, constitution, fonctionnement, spécificités :
- groupement d'intérêt économique (GIE),
- groupement d'intérêt public (GIP),
- groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS)
- Focus sur le groupement de coopération sanitaire (GCS) : différents types de GCS, dernières dispositions juridiques, création, fonctionnement
- Les points de vigilance dans la constitution d'un groupement : objet, modèle économique, équilibres décisionnels, gouvernance, évolutions potentielles...
- Les coopérations sur les activités de soins autorisées

► **Atelier 4 - Le déploiement des GHT**

- Point d'étape sur la construction des GHT : rappel des fondamentaux juridiques, état d'avancement de la démarche
- Les coopérations liées aux filières de soins
- la construction de pôles inter-établissements
- les coopérations sur les activités médicotéchniques : pharmacie (PUI), imagerie, biologie médicale
- Articulation GHT / autres coopérations
- La gestion des ressources humaines dans le GHT
- Les fonctions mutualisées : achats, DIM, SIH, formation
- La sécurisation juridique des GHT
- Les prérogatives de l'établissement support

► **MODULE 2 (3 jours) - Mettre en place une action de coopération**

- Maîtriser sur le plan juridique les différents outils de coopération
- Prendre en compte les spécificités de chaque projet de coopération
- Inscrire la démarche coopérative dans le cadre des GHT

► **Atelier 5 - Démarche projet en coopération sanitaire**

- Le cadrage d'un projet
- le niveau d'ambition du projet
- les enjeux, le périmètre et la cible du projet
- la gouvernance (le pilotage du projet, la structuration des groupes de travail, les compétences disponibles...)
- La phase de diagnostic
- les différents outils et méthodes diagnostic
- le niveau de convergence / divergence
- l'identification des acteurs clés
- La mise en œuvre et le suivi du projet
- le tableau de bord et le suivi d'un plan d'actions, le reporting
- Le bilan et la clôture du projet
- l'évaluation du projet et son ajustement
- la clôture d'un projet

► **Atelier 6 - Les liens avec le secteur associatif**

- La problématique des coopérations avec le secteur associatif
- les différents types d'associations en lien avec l'hôpital
- les subventions
- La mise à disposition de moyens auprès d'associations
- Les conditions d'intervention des associations à l'hôpital
- Les associations transparentes et le risque de gestion de fait

► **Atelier 7 - La coopération avec les acteurs libéraux**

- Les différents outils juridiques envisageables
- le contrat d'exercice libéral
- la convention de co-utilisation
- Les points de vigilance dans la mise en place de partenariats avec les libéraux
- Les responsabilités juridiques
- L'articulation ville-hôpital
- la mise en place des équipes de soins primaires et des CPTS
- Les mesures du plan Ma Santé 2022

► **Atelier 8 - Les aspects RH des coopérations**

- Les recrutements
- Le recours à la mise à disposition dans les partenariats publics ou public-privé
- Les flux de personnels médicaux et leur dimension statutaire (PET, PST, etc.)
- Le dialogue social dans les coopérations

► **Atelier 9 - Focus sur les coopérations en imagerie**

- Les outils juridiques de la coopération en imagerie
- Les problématiques particulières : facturation, PDS, liens avec les libéraux
- Les plateaux mutualisés d'imagerie médicale (PMIM)

INTERVENANT.E.S

- Brigitte de Lard-Huchet, directrice du Centre de droit JuriSanté, coordinatrice du Praxis
- Philippe Soliveri, responsable des offres Finances, Achats, Contrôle de gestion du CNEH
- Céline Berthier, consultante du Centre de droit JuriSanté du CNEH
- Martine Cappe, responsable de l'offre RH médicales du CNEH
- Maryem Rhazzar, avocate, experte du CNEH
- Jean-François Simon, coach certifié, consultant en communication et relations interpersonnelles, expert du CNEH

MÉTHODES MOBILISÉES

cf. Méthodes pédagogiques mobilisées durant la formation en fin de programme

EN AMONT DE LA FORMATION

En amont de la formation le participant renseigne un dossier participant (niveau de connaissance et attentes)

► MODULE 3 (1 jour) - Le volet financier et fiscal des coopérations

- Intégrer la dimension financière et fiscale à un projet
- Maîtriser le risque financier

► Atelier 10 - Les aspects budgétaires et comptables des coopérations

- Méthodologie de constitution du montage financier dans une coopération conventionnelle :
 - suivi des facturations entre partenaires
 - écritures comptables à réaliser
- Les fondamentaux de l'organisation budgétaire et comptable d'une structure de coopération
- Les nouvelles normes applicables aux GCS/GCSMS publics
- Le fonctionnement financier des structures de coopération organique
 - flux financiers - patrimoine - budget - investissements
- Les aspects financiers du GHT
 - budget G - comptes consolidés - évolutions à venir - réforme de santé

► Atelier 11 - La fiscalité dans les coopérations

- Rappel des mécanismes de la TVA dans les établissements de santé
 - régime TVA applicable aux recettes
 - modalités de récupération de la TVA
- Cas particulier des groupements de coopération
 - principe : exonération visée à l'article 261 B du CGI
 - point d'attention : livraisons de biens et montage pour éviter la taxation

• Méthodes pédagogiques mobilisées durant la formation

Des outils de veille documentaire - Des ateliers pratiques - Une méthodologie appliquée au pilotage de projets en coopération sanitaire - Des études de cas et des retours d'expérience - Des illustrations issues de la pratique budgétaire et comptable des GCS

► Validation du parcours praxis (1 jour)

Le projet du participant, élaboré durant la formation, porte sur un plan d'actions ou d'amélioration, ou encore sur la création de la fonction. La soutenance devant un jury d'experts du projet valide le parcours de formation

SUIVI DE L'EXECUTION ET ASSIDUITÉ

Emargement - Certificat de réalisation à l'issue de la formation
(Ne donne pas lieu à un diplôme ou équivalence).

TARIFS NETS DE TAXES

Adhérents	3 600 €
Non-adhérents	4 500 €

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Les supports et outils sont remis à l'apprenant durant la formation au format papier et/ou numérique via une plateforme documentaire

MODALITÉS DE SATISFACTION

Questionnaire de satisfaction - Evaluation de l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation (et/ou à chaque regroupement)

MODALITÉ

Durée de formation 8 jours - 56h

SESSION.S

Paris 18, 19, 20, 21 mai 2026
et 22, 23, 24, 25 juin 2026

DEMANDE D'INSCRIPTION

1 bulletin par participant

Référente Handicap CNEH : sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76



PRAXIS - CHARGÉ DES COOPÉRATIONS

J1467

☐ DU 18/05/2026 AU 25/06/2026 - 8 JOURS - 56 HEURES

☐
☐

Responsable de formation*

☐ Mme ☐ M.

Prénom :

Nom :

Tél. :

E-mail :

Participant*

☐ Mme ☐ M.

Prénom :

Nom :

Fonction :

Service :

Tél. :

E-mail :

Établissement*

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse de facturation (si différente)

Adresse :

Code postal : Ville :

Facturation sur Chorus Pro

SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE)

Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton - 92240 Malakoff - RH@cneh.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

EN PRATIQUE

TARIFS NETS DE TAXE

Tarif adhérents	3 600 €
Tarif non-adhérents	4 500 €

LIEU

La formation a lieu dans les locaux du CNEH à Paris-Malakoff (accès métro ligne 13).

9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

CONTACT

ASSISTANT.E

Cristiana CHAVES

Assistante de formation Praxis du CNEH

01 41 17 15 06 - cristiana.chaves@cneh.fr

Signature et cachet

Date

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation continue

*Tous les champs sont obligatoires